

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU C.H.S.C.T. DU JURA DU 10 décembre 2013**

**Etaient présents :**

■ Représentants de l'administration :

- M Milville, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura, président du CHSCT
- Mme Laurence Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura.
- Mme Christelle Viaud-Moulin, responsable de la division du premier degré,
- Mme Sylvie Paget, conseillère départementale de prévention,

■ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, FSU
- Mme Marie-Adeline Parnet, FSU
- M. Baptiste Guillard, UNSA-Education
- Mme Marie-Claire Catroux, UNSA-Education
- Mme Sonia Rigaud, UNSA-Education

Membres suppléants :

- M. Fabrice Billod-Morel, FSU, remplaçant Mme Virginie Bouvot,
- Mme Géraldine Revy, FSU,
- Madame Catherine Duty, FSU, remplaçant Mme Christelle Videira
- Mme Fariza Aouam, UNSA-Education
- Mme Laurence Paillet, UNSA-Education

■ Membres experts :

- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention
- Monsieur Yves Renaud, inspecteur santé et sécurité au travail
- Mme Céline Pavat-Qochih, assistante sociale des personnels,
- M. Philippe Roux, I.E.N. Lons 2,
- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- Mme Christine Lemesre, assistante de prévention Dole 2
- M Stéphane Lascaux, assistant de prévention, Dole 3
- Mme Marie-Christine Dichamp, assistante de prévention DSDEN Jura
- Mme Christine Richon, correspondante MGEN

**Etaient excusés :**

Représentants des personnels :

- Mme Christelle Videira, FSU
- Mme Virginie Bouvot, FSU

Membres experts :

- Mme Laurence Salvatori, conseillère pédagogique départementale EPS – correspondante sécurité
- Mme Patricia Girardet, assistante de prévention de Saint-Claude
- Mme Johanne Devillers, assistante de prévention de Champagnole
- M. Michel Deschamps, assistant de prévention Lons 1
- Mme Gaëlle Garnier, assistante de prévention Dole 1
- M Vincent Pilloix, assistant de prévention de Lons 2
- Docteur Claire Girardin, médecin conseillère technique départementale

\*\*\*\*\*

Le directeur académique ouvre la séance.

Les représentants de l'UNSA déplorent l'absence de 5 assistants de prévention de circonscription ; en effet, une formation importante avait lieu le même jour que le CHSCT D, et il semblait difficile de déplacer aussi bien l'une que l'autre.

Les représentants de la FSU demandent que les personnels concernés, assistants et conseillers de prévention, disposent d'un temps plus important pour traiter des missions de sécurité, parallèlement au temps octroyé par le rectorat aux membres élus des CHSCT.

## **I- L'enquête sur le bien-être au travail des enseignants du premier degré du Jura**

Pour mémoire, une enquête académique sur la qualité de vie au travail a été menée au premier trimestre 2012-2013 par le rectorat de Besançon. Elle s'adressait à toutes les catégories de personnel, à l'exception des enseignants du premier degré. Les membres du CHSCT D du Jura ont souhaité qu'une enquête similaire soit adressée aux enseignants du premier degré, et un groupe de travail a été constitué pour mettre en place une procédure. Il est rapidement apparu que l'élaboration, et surtout le traitement d'un questionnaire nécessitait beaucoup de temps et des compétences pointues. C'est pourquoi la proposition de M Dagaëff de mettre en relation les membres du CHSCT et des chercheurs de la faculté de psychologie spécialisés dans ce domaine a été retenue.

L'enquête est présentée par le professeur Didier TRUCHOT, enseignant chercheur à la faculté de lettres de Besançon, en psychologie sociale du travail et de la santé.

Le thème des risques psychosociaux constitue un sujet d'étude récurrent pour le professeur Truchot, auprès de catégories socio-professionnelles très différentes. Sont en particulier étudiées les relations, positives ou négatives, entre le travail, le stress et la santé, et plus particulièrement :

- le burn-out, le stress post-traumatique, les émotions
- les relations entre vie professionnelle et vie privée
- les notions de justice au travail, variables selon les pays, les professions, etc.
- le soutien social, le contrôle sur l'environnement,
- les conséquences du burn-out et les conduites addictives,
- la vulnérabilité au stéréotype

Un questionnaire a donc été proposé par M Abdelnour Bouchakour, étudiant en thèse, à un groupe de travail du CHSCT, puis affiné au fil de plusieurs réunions de travail pour correspondre au mieux au public ciblé.

Le choix de confier la rédaction et le traitement de l'enquête à un partenaire extérieur à l'éducation nationale garantit à chacun la parfaite neutralité de la démarche, et écarte tout soupçon de pression de la part de l'institution.

La confidentialité et l'anonymat des réponses sont assurés :

- l'enquête se trouve sur le site de l'université
- deux personnes seulement ont accès au retour des questionnaires
- une demande a été déposée à la CNIL
- le fichier des adresses électroniques professionnelles remis en mains propres au professeur Truchot sera détruit après utilisation

Les résultats de cette enquête seront présentés au CHSCT D, et une synthèse sera adressée à l'ensemble des enseignants.

L'exploitation du questionnaire passe par la quantification des troubles :

- le burn-out (épuisement physique / épuisement émotionnel / épuisement cognitif)
- la détresse psychologique
- les troubles musculo-squelettiques
- le sommeil, la santé
- l'engagement au travail

L'analyse du questionnaire permettra ensuite de comprendre les relations entre les troubles et les contextes de travail :

- identification du contexte
- intensité et complexité du travail
- indiscipline des élèves
- autonomie dans le travail

- liens avec les parents
- liens avec la hiérarchie
- reconnaissance au travail
- relations avec les collègues
- santé et sécurité au travail
- présentéisme
- interférence vie professionnelle / vie privée

Les représentants de l'UNSA demandent à partir de quelle quantité de répondants les résultats seront exploitables. Le Pr Truchot affirme que plus les retours seront nombreux, plus les conclusions seront fiables ; dans l'idéal, il faudrait au moins 400 questionnaires exploitables (sur environ 1500 enseignants). La crainte d'avoir trop peu de réponses est partagée par tous.

Le directeur académique demande aux conseillers pédagogiques présents et aux membres du CHSCT d'assurer la promotion de l'enquête par tous moyens (animations pédagogiques, bulletins syndicaux, etc.)

Le professeur Truchot insiste sur l'importance de la motivation des personnes concernées à répondre. Il sera toujours possible de reprendre un questionnaire incomplet ; par contre, dès que la personne a validé la fin du questionnaire, il n'est plus possible d'y revenir. Les résultats seront transmis en mars ou avril.

Un premier courrier sera envoyé à la rentrée de janvier dans les écoles et établissements concernés. Il y aura plusieurs relances. Un modèle d'affiche est présenté aux membres du CHSCT. Quelques modifications de forme sont effectuées.

M Dagaëff insiste sur le fait que le Jura est le seul département de France à avoir engagé ce travail ; d'où l'importance de le mener à terme et d'avoir des réponses en quantité suffisante.

Le directeur académique rappelle l'importance de ce travail : une fois que les causes des éventuels problèmes seront connues, de multiples actions pour y remédier pourront être mises en œuvre.

Mme Richon expose les termes de l'accord-cadre entre la MGEN et l'éducation nationale, actuellement en cours de signature. Cet accord vise à mettre en cohérence les actions du réseau PAS et les besoins du CHSCT, notamment en matière de formation.

## **II – La base de données départementale des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des écoles**

Le document présenté en annexe 2 présente l'architecture de la future base de données, qui permettra aux écoles de saisir en ligne, puis d'imprimer, leur document unique d'évaluation des risques professionnels. La base sera également accessible aux circonscriptions, afin de permettre aux assistants de prévention de remplir leur rôle de conseil et de coordination. Enfin, les services de la DSDEN, et notamment la conseillère de prévention, accéderont à l'ensemble des données, afin de prévoir des actions départementales de prévention en fonction des besoins.

M Renaud annonce que la base académique, adaptée de l'outil utilisé par l'académie de Montpellier, devrait être prochainement utilisable. Il ne lui semble donc pas opportun de créer un outil départemental.

Les représentants de la FSU demandent quelles sont les différences entre le projet du Jura et la base de Montpellier. Cette dernière rassemble d'autres éléments de pilotage de la prévention, en plus du document unique (existence et tenue des registres obligatoires, etc.). Elle concerne le premier et le second degré.

Les représentants de la FSU rappellent leur demande de formation de tous les personnels à la politique de santé, sécurité au travail, l'importance d'une démarche d'équipe sur ce dossier, et pas seulement des chefs d'établissement et des directeurs.

Les représentants de l'UNSA s'interrogent sur la manière de procéder face à des risques permanents ou à des risques ponctuels.

M Renaud rappelle que des documents en ligne sur le site du rectorat développent ces aspects et expliquent la marche à suivre. Le rôle de chacun, directeur, DASEN, IEN, y est décrit. Tout d'abord, il est important de tenir un registre santé et sécurité au travail, ensuite vient le DUERP.

M Renaud met en garde contre les DUERP « stéréotypés », incluant des risques vagues, qui pourraient résulter d'une base de donnée imposant des listes limitatives de situations. De même, il ne sert à rien de faire réaliser le DUERP par une entreprise privée. Ce sont des outils de travail que chacun doit apprendre à utiliser. La difficulté réside dans le fait que les personnels s'habituent aux risques et qu'ils finissent par ne plus les voir.

M Roux ajoute que la démarche nécessite une prise de conscience des enseignants, du temps, et beaucoup de communication sur les moyens et les ressources. Les assistants de prévention ne sont pas assez sollicités. L'articulation entre le registre santé et sécurité au travail et le DUERP n'est pas exploitée.

Les représentants de la FSU font remonter les plaintes de certains enseignants qui souffrent du volume sonore trop élevé sur leur lieu de travail (classes, préau, etc...). Ils souhaiteraient que des mesures soient effectuées pour confirmer leur ressenti.

M Renaud répond qu'avant d'effectuer des mesures, il est nécessaire d'établir au préalable un protocole de mesures. Les membres du CHSCT D n'ayant pas les compétences requises, il est nécessaire de faire intervenir des organismes agréés pour obtenir des mesures valides.

Cela doit être mentionnée dans le DUERP, il convient ensuite d'en parler à la mairie, qui peut mettre en place des panneaux absorbants par exemple.

Le directeur académique ajoute que la mesure ne reflète pas forcément la gêne ressentie ; même si on ne dépasse pas des valeurs « acceptables », des effets de réverbération peuvent créer des conditions de travail véritablement pénibles.

Les représentants de l'UNSA demandent des précisions sur la mise à jour du document unique : faut-il nécessairement une réunion, ou bien les modifications peuvent-elles intervenir sans formalisme particulier chaque fois que quelqu'un veut ajouter quelque chose ? Tout ne doit pas reposer sur le directeur.

### **III – Bilan des visites réalisées en 2013 par M l'inspecteur santé et sécurité au travail :**

M Renaud a suivi sa formation d'ISST d'octobre 2012 à février 2013.

Il s'est ensuite consacré à alimenter la rubrique santé et sécurité au travail du site académique.

Il a réalisé 9 inspections depuis sa prise de fonctions dans l'académie. Cela prend du temps car il y a de nombreux points juridiques à vérifier pour la rédaction du rapport.

A ce jour, M Renaud a vu deux écoles primaires :

- école de Longchaumois
- école de Lavans les Saint Claude

ainsi que deux collèges :

- collège Rouget de Lisle de Lons le Saunier
- collège des Louataux de Champagnole

Les registres de santé et sécurité étaient présents dans les 4 structures ; les DUERP n'existaient que dans les écoles.

M Renaud a constaté que des assistants de prévention avaient été nommés dans les deux EPLE.

M Renaud souligne des déficiences dans l'application de la réglementation propre aux laboratoires de sciences.

Le directeur académique s'engage à ce que soit annexé au présent compte rendu un bilan chiffré des inspections de l'ISST (voir PJ).

Il précise également que sur un site donné, il ne peut y avoir qu'un seul responsable de la sécurité (par exemple si le site comprend une école maternelle et une école élémentaire). Il revient à l'inspecteur d'académie de désigner ce responsable.

### **IV- Le programme annuel de prévention des risques professionnels :**

(voir annexe 1)

Les représentants de la FSU souhaitent pouvoir consulter les DUERP des écoles et des EPLE.

Pour ce qui relève du second degré, la DSDEN n'est pas destinataire de ces documents ; aussi, il est nécessaire, dans un premier temps, que Mme Paget, en lien avec M Dagaëff, puisse obtenir ceux qui

ont déjà été réalisés. Dans un deuxième temps, les modalités de transmission aux membres des CHSCT pourront être déterminées.

Pour ce qui relève du premier degré, un point sera fait avec les circonscriptions avant le prochain CHSCT D.

La FSU accepte les deux axes proposés, dans le prolongement du travail initié l'an passé, mais souhaite ajouter deux autres thèmes au programme annuel de prévention :

- 1/ les conditions de travail des professeurs d'EPS dans les gymnases
- 2/ les conditions de logement des infirmières

Le directeur académique répond que les conditions de logement n'entrent pas dans le champ de compétence des CHSCT car il ne s'agit pas d'un contexte de travail. Un débat s'instaure sur la situation plus ou moins dégradée de ces logements. Il est souligné que le logement gratuit constitue une contrepartie financière non négligeable aux obligations d'astreintes des personnels logés par nécessité absolue de service.

Les représentants de la FSU regrettent également que les pages « santé et sécurité au travail » du site de la DSDEN du Jura ne soient pas à jour.

Trois points sont donc ajoutés au programme annuel de prévention des risques professionnels :

- 3/ Les équipements sportifs dans les premier et second degrés
- 4/ Les équipements infirmiers
- 5/ Mise à jour du site internet départemental

Cette formulation est retenue à l'unanimité.

#### **V – Les visites sur site :**

La procédure de demande de visite au directeur académique est validée ; les documents seront transmis au secrétaire du CHSCT, afin qu'il les diffuse aux membres du CHSCT D.

Les représentants de la FSU font état d'une situation difficile à l'école Jeanne d'Arc de Dole.

Deux réponses sont possibles :

- demander à M Renaud de se saisir de cette situation
- les membres du CHSCT peuvent aussi demander à se rendre sur place

Il est également possible que M Renaud se déplace d'abord, puis ensuite les membres du CHSCT.

#### **VI – La réforme des rythmes scolaires :**

(point inscrit à l'ordre du jour à la demande du secrétaire du CHSCT D)

Le directeur académique indique qu'il est prématuré de débattre de ces questions, un délai supplémentaire ayant été accordé aux élus pour rendre leurs projets, soit jusqu'au 30 janvier. La réunion du comité de suivi s'en trouve également reportée.

Le secrétaire du CHSCT D soumet sept avis au directeur académique (voir annexe 4) relatif aux nouveaux rythmes scolaires.

Des divergences apparaissant entre la FSU et l'UNSA, un vote a lieu sur chaque avis. Les représentants de l'UNSA signalent que ces propositions leur ont été faites très tardivement et qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'y consacrer une réflexion approfondie.

Avis n° 1 : 4 voix « pour » / 3 voix « contre »

Avis n°2 : après modification, 7 voix « pour »

Avis n°3 : 7 voix « pour »

Avis n°4 : 6 voix « pour », une abstention

Avis n°5 : 4 voix « pour », 3 abstentions

Avis n°6 : 7 voix « pour »

Avis n°7 : 4 voix « pour », 3 abstentions

Les sept avis sont donc adoptés à la majorité. Le directeur académique constate que toutes ces questions auraient pu être posées devant d'autres instances.

**VII – Emissions d'ondes au sein des établissements scolaires :**  
(point inscrit en questions diverses à la demande de la FSU)

Le conseil général du Jura a accepté de transmettre aux services de la DSDEN un rapport établi par un organisme indépendant qui a effectué des mesures au collège d'Orgelet.

Les conclusions de ce rapport comparent les données recueillies auprès du routeur WIFI en fonctionnement, à la recommandation du Conseil européen du 12 juillet 1999 relatif à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques :

« Le champ électrique est 24,49 fois plus faible que le niveau de référence du public »

« Le champ magnétique est 24,24 fois plus faible que la limite d'exposition du public ».

M Renaud précise que rien dans le code du travail ne permet de répondre à cette question, portant sur les normes et les dangers en matière d'ondes.

Une directive européenne en date du 26 juin 2013 doit être transposée en droit français avant 2016.

Elle s'appliquera de fait à cette date si elle n'est pas transposée.

L'OMS ne conclue pas actuellement à la nocivité de ces technologies.

Le directeur académique remercie les participants et clôt la séance.

A Lons-Le-Saunier le 13 février 2014

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du CHSCTD,

Le directeur académique

Sylvie PAGET

Dominique LETOURNEUX

Jean-Marc MILVILLE